

*Questions orales*

J'ai déjà répondu à cette question il y a quelques minutes. J'ai expliqué qu'il y avait eu des conversations à l'intérieur de Radio-Canada mais qu'il n'y avait pas. . .

Dois-je sortir encore un proverbe pour faire tenir mes collègues en paix?

**Des voix:** Oui, le grand-père!

**M. Dupuy:** Mon grand-père, venant de Sainte-Flore. . .

**Des voix:** Ha! Ha!

\* \* \*

[Traduction]

### LE GOUVERNEMENT DU CANADA

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je considère le budget et toutes les modifications qui en découlent comme un exercice nécessaire, mais risqué. Nous avons hérité d'un gouvernement affaibli par la dette et nous devons réduire davantage la taille de l'appareil gouvernemental pour éponger la dette.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance que la cure d'amaigrissement de l'État et de ses programmes se traduira par le renforcement du gouvernement dans l'avenir?

• (1445)

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.):** Absolument, monsieur le Président. En fait, je voudrais féliciter le député d'avoir formulé ainsi sa question. Nous avons tenté, dans le budget, de remédier à ces faiblesses de l'économie qui, autrement, est très forte.

Il en est résulté que nous avons augmenté considérablement l'équité du régime fiscal. Nous sommes en train de restructurer l'appareil gouvernemental pour le rendre plus petit et pour qu'il fonctionne plus intelligemment. Nous avons résolument amorcé la diminution du déficit. Nous avons reconduit nos objectifs en matière d'inflation. Nous avons accru la crédibilité du gouvernement. Pour la première fois, un gouvernement canadien a atteint ses objectifs, et nous avons commencé pour de bon à faire décroître le ratio de la dette par rapport au PIB.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Ken Epp (Elk Island, Réf.):** Monsieur le Président, mardi dernier, la Chambre a rejeté ma question concernant l'affaire Pérez, sous prétexte que celle-ci relevait de l'administration précédente.

Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de deux personnes qui siègent maintenant à l'autre endroit et du président de la Société canadienne des postes. La question est donc très actuelle.

Le gouvernement a promis transparence et honnêteté. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le premier ministre ne

demande pas au conseiller en éthique de faire la lumière sur cette question. Pourquoi refuse-t-il de le faire?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas le conseiller en éthique qui a compétence en ce domaine. Nous avons demandé à un comité de la Chambre d'examiner la question du lobbying et ainsi de suite. Ce comité a déposé aujourd'hui un rapport avec des propositions d'amendement. Nous demanderons à un autre comité de la Chambre d'étudier la question du code de conduite des députés et des sénateurs.

Les questions à ce sujet doivent être tranchées par les parlementaires eux-mêmes et non pas par le gouvernement, car elles touchent la conduite des sénateurs et des députés. Il n'appartient pas au gouvernement de dicter la conduite des parlementaires. Ces derniers sont assez sérieux et compétents pour établir leurs propres lignes directrices. Le député sera invité à participer aux travaux s'il a des opinions à formuler à ce sujet.

**M. Ken Epp (Elk Island, Réf.):** Monsieur le Président, c'est la troisième fois que nous demandons une réponse, une étude ou une enquête de la part du conseiller en éthique. La réponse est toujours la même: non, non et non.

Si le premier ministre fait appel au conseiller en éthique uniquement lorsque le dossier n'est pas trop délicat, qui fera enquête dans le cas des questions controversées comme celle-ci et quand le fera-t-on? Les Canadiens veulent voir clair dans toute cette affaire.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré dès le début, cette situation s'est produite avant notre arrivée au pouvoir. J'ai dit aussi que la Chambre des communes avait été saisie de la question concernant la conduite des parlementaires. Nous allons demander à un comité de la Chambre de faire rapport à ce sujet. Le député pourra donc étudier le problème.

Le gouvernement d'aujourd'hui n'a pas à répondre d'événements qui se sont produits sous les administrations précédentes.

\* \* \*

[Français]

### LE IRVING WHALE

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. La ministre nous affirmait hier, en parlant de la coque du *Irving Whale*, et je cite: «On a fait l'examen électronique au mois de juin dernier.» Pourtant, nos informations sont à l'effet que l'examen de juin dernier consistait en un balayage latéral au sonar. Cette inspection n'a permis de vérifier qu'une partie de la coque à l'aide d'un procédé imprécis, alors qu'une réelle inspection électronique aurait permis de vérifier la solidité des soudures et l'état des fêlures dans la structure de la barge.

La ministre va-t-elle se satisfaire d'une étude partielle qui ne permet pas de tirer des conclusions sur la solidité réelle de la coque, et est-elle prête à assumer la responsabilité d'un éventuel déversement, lors du renflouage?